

Aussi,—Etat des arrêtés du Conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada*, entre le 20 décembre 1927 et le 28 novembre 1928, conformément aux prescriptions de l'article 4, chapitre 18, 1917, Loi de la Convention des oiseaux migrateurs.

Aussi,—Etat des arrêtés du Conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada*, entre le 20 décembre 1927 et le 28 novembre 1928, conformément aux prescriptions de l'article 5, de la Loi d'arpentage des terres fédérales, chapitre 21, 7-8 Edouard VII.

Aussi,—Copie d'arrêtés du Conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada*, et la *Gazette de la Colombie-Britannique*, entre le 28 novembre 1927 et le 20 décembre 1928 conformément aux prescriptions du paragraphe (d) de l'article 38, des règlements pour l'arpentage, l'administration, la disposition et la gérance des terres fédérales dans la zone ferroviaires de 40 milles dans la province de la Colombie-Britannique.

Aussi,—Copie des arrêtés du Conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada* entre le 20 décembre 1927 et le 28 novembre 1928, conformément aux prescriptions de la Loi d'irrigation et de la Loi du pouvoir hydraulique du Canada.

Aussi,—Etat concernant les rémissions de ventes de terres des sauvages durant le dernier exercice, sous les prescriptions du chapitre 98, article 91, des S.R.C., 1927.

Aussi,—Etat *re* le déplacement de sauvages en vertu du chapitre 98, article 52, S.R.C., 1927.

Aussi,—Etat *re* règlements concernant les sauvages, faits durant le dernier exercice, sous le chapitre 98, article 161, S.R.C., 1927.

Aussi,—Copie de liste de ventes de terres annulées par le département des Affaires des sauvages durant la période entre le 1er janvier 1928 au 31 janvier 1929, conformément aux prescriptions du chapitre 98, article 64, S.R.C., 1927.

Aussi,—Etat montrant le nombre d'émancipés sous la Loi des sauvages durant l'exercice terminé le 31 mars 1928, conformément aux prescriptions du chapitre 98, article 113, S.R.C., 1927.

M. Motherwell, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du ministre de l'Agriculture du Canada, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1928.

Aussi, il dépose sur la Table,—Rapport du directeur des fermes expérimentales pour l'exercice se terminant le 31 mars 1928.

Aussi,—Règlement en vertu des dispositions de la Loi des insectes destructeurs et autres fléaux, conformément à l'article 10, chapitre 47, S.R.C. 1927.

M. Cardin, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Soixante et unième rapport annuel du ministère de la Marine et des Pêcheries, pour l'exercice 1927-28.

Aussi,—Soixante et unième rapport annuel du ministère de la Marine et des Pêcheries pour l'exercice 1927-28—Marine.

Il dépose aussi sur la Table,—Copie de la Loi et des règlements de la Radiotélégraphie, 3-4 George V, 1913, chapitre 43, à la date du 1er juin 1927.